



# Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0  
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004  
Internet : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca) Courriel : [info@msfoo.ca](mailto:info@msfoo.ca)

## Affaires municipales

Janvier 2020

### *Bonne année 2020 à tous !*

En ce début d'année, le conseil a procédé à l'adoption du règlement numéro 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020. Ce qui permettra comme chaque année de procéder à l'émission des comptes de taxation municipale que vous recevrez dans les prochains jours.

Il est important que vous preniez connaissance du communiqué qui l'accompagnera, il contient des informations importantes.

Mis à part les sujets administratifs usuels, les membres du conseil ont adopté le règlement numéro 020-159 sur le traitement des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Le Club Optimiste (300 \$) et la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans (600 \$) se sont vus accorder une aide financière pour leurs activités de 2020.

### **Gestion des ressources humaines**

Monsieur Claude Lemoine a été embauché à titre d'employé municipal. Monsieur Lemoine remplace ainsi Monsieur Alain Fortier qui a quitté son poste à la fin de 2019. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Lemoine et remercions Monsieur Fortier pour son travail des 10 dernières années.

En terminant, il convient également de remercier Madame Doris Dion et Monsieur Félix Bédard qui ont accepté de renouveler leurs mandats à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité et de vous inviter, **à la prochaine séance ordinaire du conseil, qui est prévue, le lundi 3 février à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal** et à vous rappeler, les heures d'ouverture du bureau municipal soient :

**Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

Marco Langlois, DMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 6 janvier 2020, adopté : le Règlement numéro 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020 ;

**Que** le règlement est disponible pour consultation à la Mairie de la Municipalité au : 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;**

**Que** ce règlement est en vigueur depuis le 7 janvier 2020.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce huitième jour de janvier deux mille vingt.**

**Marco Langlois, DMA**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 6 janvier 2020, adopté : le Règlement numéro 020-159 sur le traitement des élus de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Que** ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie de la Municipalité au : 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;**

**Que** ce règlement est en vigueur rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce huitième jour de janvier deux mille vingt.**

**Marco Langlois, DMA**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**